

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MAI 2021

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt et un, le 10 du mois de mai à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 30 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN. Yves-Marie CORFA, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Stéphane HAJZLER, Muriel LEBOURGEOIS, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE, Marjorie LOPEZ-IRALA.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h30

ORDRE DU JOUR

- Défibrillateur
- Éclairage public
- Subventions
- Adhésion au marché groupé de fourniture d'électricité
- Choix architecte logement ancien presbytère
- Questions diverses.

DÉFIBRILLATEUR

La 3CAG a mené une étude sur la possibilité d'achat groupé de défibrillateurs auprès de différents fournisseurs. L'entreprise sélectionnée est DEFIBTECH avec une offre de Défibrillateur Entièrement Automatique s'élevant à 1328,80 € HT (appareil, boîtier mural, bloc alimentation ainsi que les accessoires). Le contrat de maintenance annuel est fixé à 150 € HT et la formation à l'utilisation (pour 12 personnes maximum) à 180 € HT.

M. le maire propose au vote l'achat de cet appareil.

11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le maire propose au vote le devis du Syndicat D'Énergies du Gers portant sur le changement des 7 luminaires d'éclairage public au village (remplacement par des luminaires à LED ≤ 30 W, dépose du luminaire présent sur une façade privée pour le déplacer sur la façade de l'ancien presbytère) ainsi que la dépose des halogènes de l'église. Le devis estimatif s'élève à 9 343,63 € HT dont 30 % sont subventionnés par le SDEG, soit un reste à charge pour la commune de 6 540,54 € HT.

10 voix pour, 1 abstention, 0 contre

SUBVENTIONS

Demande de subvention 50 € de l'amicale des sapeurs pompiers de Samatan.

11 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Demande de subvention de l'école Ste GERMAINE, pour aider à la scolarisation de deux enfants de la commune. Aucune somme n'a été demandée par l'école, le montant est discuté par le conseil pour être fixé à 500 € par enfant.

8 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

ADHÉSION AU MARCHÉ GROUPÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

M. le maire met à l'étude la proposition d'adhésion au marché groupé de fourniture d'électricité négocié par dix syndicats d'énergie départementaux locaux. Compte tenu des montants maîtrisés des factures d'électricité sur la commune, le conseil décide de ne pas adhérer à ce marché.

CHOIX ARCHITECTE LOGEMENT ANCIEN PRESBYTÈRE

Suite à un appel à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'ancien presbytère, deux architectes ont visité les lieux et ont proposé un avant projet. Les estimations des travaux sont étudiées, il est proposé de voter pour celle qui est moins élevée, portée par Madame Caroline Ribaut à Gimont.

7 voix pour, 1 abstention, 3 contre

QUESTIONS DIVERSES

Élections des 20 et 27 juin 2021 : le lieu du bureau de vote et la mise en place des panneaux électoraux sont évoqués.

FIN DE SÉANCE 22H32
